

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

en exercice :

Présents :

73230 ST JEAN D'ARVEY

Votants:

L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 novembre,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de

6 la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 30

octobre 2022 s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Christian BERTHOMIER.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Madame Catherine ALLERA est désignée et accepte cette fonction.

PRESENTS: Christian. BERTHOMIER, Evelyne. PARENT, Dominique MORAIN, Julien BON BETEMPS-PETIT, Catherine. ALLERA, Maurice

DUPONT

9

7

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

Marie-Jo SOUBIES donnant procuration à Madame Evelyne PARENT

EXCUSES: Monique BOTTERO, Marie-Thérèse CHAFFARDON

DELIBERATION N° 006C_2022 OBJET: REPAS DES AINES 2022 – FACTURATION AUX ACCOMPAGNANTS

Le repas des aînés, organisé le centre communal d'action sociale (CCAS), aura lieu le dimanche 6 novembre 2022. Sont invités les ainés de plus de 75 ans et leurs conjoints.

Pour permettre au plus grand nombre de participer, il est proposé aux bénéficiaires de se faire accompagner au repas par un accompagnant autre que le conjoint. Le coût du repas est de 22 €.

Il est proposé de facturer le repas aux accompagnants à prix coûtant.

Pour rappel, le CCAS prend en charge le repas pour les aînés de plus de 75 ans et de leurs conjoints.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le tarif de 22 € au titre de la facturation des repas aux accompagnants,
- DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.

La délibération est adoptée par 7 voix pour, 0 contre et 0 abstentions.

Ainsi fait et délibéré.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme, Christian BERTHOMIER, le président du CCAS,